Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 022-212203400-20260706-DEL20260706_02-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de Tonquédec Séance du 5 Juin 2026

Délibération n°20260706-02

L'an deux-mille-vingt-six, le six juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de TONQUEDEC dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Joël PHILIPPE, Maire de Tonquédec, dans la salle du conseil municipal.

Présents : Le maire : Joël PHILIPPE, Les Adjoints : Mme Florence STRUILLOU, M. Samuel PRADES, M. Gilles PRIGENT et les Conseillers Municipaux : Mme Sonia LE THAO, M. Christophe COTTEL, Mme Fabienne GILLES, M. David HERMAN, Mme Stéphanie CRESSEVEUR-ABGRALL, M. William LOZAC'H, Mme Marine SALAUN, M. Patrick SALAÜN,

Absents avec procurations : Mme Amaëlle BOURDOULOUS a donné procuration à M. David HERMAN, Mme Anne ROUSSIER a donné procuration à Mme Fabienne GILLES,

Secrétaires de séance : Mme Florence STRUILLOU et Mme Marine SALAUN,

Date de la convocation : le 30 juin 2026 Date d'affichage : le 30 juin 2026

****

Délibération n°20260607-02 : Programme Voirie 2026

Référence Nomenclature DE 1.4

M. Gilles PRIGENT présente aux Conseillers Municipaux les devis étudiés par la Commission Voirie concernant le programme 2026, à savoir :

Nom	Ml	Devis COLAS TTC	Devis LTC TTC
Rugulaouen	295	15 402.48	16 230.81
Kersaliou	463	21 738.36	24 802.30
Ker Hars	390	15 956.88	13 297.40
	Total	**53 097.72**	**54 330.51**

Après délibération, Le Conseil Municipal, à la l'UNANIMITÉ,

CHOISIT le programme de voirie 2026 présenté ci-dessus par l'entreprise COLAS pour un total de 53 097.72 € TTC,

IMPUTE les dépenses au compte 2315 opération 262 du Budget Commune 2026,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Joël PHILIPPE

La Secrétaire de Séance
Florence STRUILLOU